

« Projet contre projet »

Comparatif des projets du Parti Socialiste (PS), de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP), des Collectifs Antilibéraux pour une Candidature Unitaire, et du Front National (FN).

THEMATIQUE : Décentralisation

1. Fiche : Orientations générales.

Collectifs unitaires : Ce que nous voulons	PS : Réussir ensemble le changement	UMP : Contrat de législature 2007-2012	FN : Projet présidentiel
<p>Abroger les lois de décentralisation Raffarin et rediscuter de la répartition des compétences dans le respect des principes d'égalité, de service public, de péréquation fiscale et de transparence des procédures de décision.</p>	<p>Faire franchir à la décentralisation une nouvelle étape sur la base d'une modernisation de la démocratie locale, d'une simplification de la répartition des compétences, d'une refondation des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales et d'une réforme de la fiscalité locale après avoir réalisé un bilan des étapes précédentes.</p>	<p>Sauf exception justifiée par l'efficacité, aucun nouveau transfert de compétences ne sera opéré avant d'avoir clarifié et réorganisé les compétences des collectivités en blocs cohérents. Les collectivités doivent avoir plus de liberté et de responsabilité.</p>	

2. Fiche : répartition, transferts des compétences et échelons territoriaux.

Collectifs unitaires : Ce que nous voulons	PS : Réussir ensemble le changement	UMP : Contrat de législature 2007-2012	FN : Projet présidentiel
Abroger la réforme Raffarin, re-discuter et redéfinir la répartition des compétences dans le respect des principes d'égalité, de service public, de péréquation fiscale et de transparence des procédures de décision.	Clarifier les compétences des collectivités territoriales dans le sens de la garantie de leur autonomie financière et de la justice dans la répartition des moyens.	Stabiliser et clarifier les compétences transférées aux collectivités territoriales en déterminant, dans une loi organique, les grands blocs de compétences exclusives des collectivités que devront respecter les lois ordinaires de compétences ultérieures. Donner une véritable autonomie aux collectivités pour l'exercice des compétences qui leurs sont confiées.	
	Refonder les relations entre Etat et collectivités territoriales par l'organisation de transferts de compétences intégralement compensés.		
	Rapprocher la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale.	Rapprocher la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale.	
	Contractualiser les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales à travers une Conférence nationale territoriale.		
	Rembourser aux départements les sommes affectées au RMI et transférées par le gouvernement à leur charge.		
		Expérimenter le regroupement d'échelons territoriaux.	

3. Fiche : Démocratie locale et cadre institutionnel.

Collectifs unitaires : Ce que nous voulons	PS : Réussir ensemble le changement	UMP : Contrat de législature 2007-2012	FN : Projet présidentiel
Mise en place d'un statut de l' élu pour rompre avec la professionnalisation de la vie politique.	Donner aux élus les moyens de se consacrer pleinement à leurs fonctions par la limitation du cumul des mandats exécutifs à trois dans le temps et du cumul des fonctions et par la mise en place concomitante d'un statut de l' élu.	Revaloriser le statut des maires et des élus des petites communes rurales.	
Rendre possible l'organisation de référendums d'initiative locale si 10% de la population concernée en fait la demande.			
Donner la possibilité à des collectifs de citoyens de mettre en œuvre des contre-expertises indépendantes, financées par fonds publics.			
Favoriser la participation des citoyens à toutes les décisions qui les concernent en amont (élaboration) et en aval (mise en œuvre).			
	Modifier le mode de scrutin des cantonales pour le rendre plus représentatif et procéder au renouvellement en une fois du conseil général (fin du renouvellement par moitié tous les trois ans).		

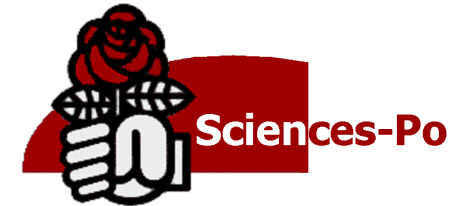
	Favoriser la participation électorale en regroupant les élections locales le même jour, en harmonisant la durée de tous les mandats à cinq ans et les modes de scrutin.		
	Introduire l'élection au suffrage universel direct des représentants des communautés urbaines et d'agglomération. Pour les autres structures intercommunales, les représentants seront identifiés sur les listes lors des élections municipales.		

4. Fiche : fiscalité locale.

Collectifs unitaires : Ce que nous voulons	PS : Réussir ensemble le changement	UMP : Contrat de législature 2007-2012	FN : Projet présidentiel
	Spécialiser les impôts locaux par l'attribution d'un seul impôt local principal à chaque collectivité <i>en relation avec la nature de ses compétences.</i>	Spécialiser les impôts locaux par l'attribution d'un seul impôt local principal à chaque collectivité.	
	Corriger les injustices de la taxe d'habitation en prenant en compte le revenu des contribuables.		
	Mutualiser partiellement la taxe professionnelle en mettant en place un impôt à taux unique assis sur la valeur ajoutée.		
	Alléger les contraintes liées à la détermination des taux pour les collectivités.		

5. Fiche : Péréquation.

Collectifs unitaires : Ce que nous voulons	PS : Réussir ensemble le changement	UMP : Contrat de législature 2007-2012	FN : Projet présidentiel
<p>Corriger la péréquation entre les communes. Seront donc introduits dans l'assiette de la taxe professionnelle les capitaux financiers des entreprises, des banques et établissements financiers, des sociétés d'assurances, de la grande distribution, moyennant un taux de 0,3 à 0,5%. Les importantes recettes nouvelles ainsi dégagées nationalement seraient entre toutes les communes selon des critères de besoins sociaux. De même, le calcul des bases de propriétés non bâties, très souvent à un niveau particulièrement faible, sera revu, ces propriétés pouvant, dans certains cas, constituer un véritable capital foncier.</p>	<p>Mettre en œuvre une péréquation forte, notamment par l'institution d'un Fonds National pour l'Egalité entre les Territoires, alimenté par un prélèvement sur la taxe professionnelle. Une réforme d'ampleur des dotations de l'Etat devra également concourir à renforcer la péréquation.</p>		



6. Synthèse sur la thématique Décentralisation.

Après l'acte II voulu par Jean-Pierre Raffarin et dont le socle a été la révision constitutionnelle de 2003, l'ambition et l'inspiration des formations politiques varient largement lorsqu'elles planchent sur la décentralisation...

Un thème logiquement absent du programme du FN

Tout d'abord, le thème est absent du programme du FN. « Statolâtre » et partisan d'une conception très centraliste, le FN ne nous surprend pas lorsqu'il ne formule aucune proposition à ce sujet.

Le « saut vers l'inconnu » et le manque de réalisme des collectifs anti-libéraux

Démocratie participative et effort radical en faveur de la péréquation occupent une large place dans le programme des collectifs antilibéraux sur ce sujet. Mais l'imprécision de certaines propositions et des suites qui seraient données à une abrogation des lois Raffarin fait du projet des antilibéraux une sorte de « saut vers l'inconnu ». Par ailleurs, les mesures radicales qui sont préconisées concernant la fiscalité locale manquent de réalisme et posent des problèmes de faisabilité : il est difficilement envisageable de rattacher aux bases locales de taxe professionnelle des « capitaux financiers » qui, par essence, ne sont pas localisés ou localisables dans le cas, de surcroît, des multinationales.

La « continuité tranquille » : l'UMP s'en tient à la situation problématique engendrée par l'acte II et ne formule aucune proposition ambitieuse

Le programme législatif de l'UMP se distingue lui par sa grande pauvreté au sujet de la décentralisation. Il serait heureux que cet état de fait soit la conséquence de la perfection et de l'excellence de l'acte II, œuvre de l'UMP. Mais les critiques générales qui portent sur la réforme Raffarin appellent à opter pour une autre interprétation...

La décentralisation est, une nouvelle fois, conçue, dans le projet de l'UMP, sous l'angle exclusif de l'efficacité, comme une béquille de la réforme de l'Etat. Conséquence de cette approche : les points faibles de la décentralisation tels que la démocratie locale ou le cadre financier ne font l'objet que de très rares propositions. L'UMP, ne parvient pas à revenir sur l' « acte manqué » et l'angle mort de la réforme Raffarin : la question de la modernisation de la démocratie locale. Quant à la péréquation, elle est absente du projet du parti de Nicolas Sarkozy.

Les socialistes assignent, de leur côté, de nouvelles ambitions à la décentralisation dans le cadre d'un « nouvel âge »

Le PS, qui semblait souffrir d'un déficit programmatique au moment du débat sur la réforme Raffarin, présente aux Français des perspectives de réforme souvent ambitieuses. Cet état des lieux mériterait un *aggiornamento* compte tenu des propositions faites, depuis l'adoption du projet, par Ségolène Royal en matière de régionalisation.

Tirant les leçons de l'acte II, le projet du PS propose des pistes concernant la compensation financière des transferts de compétences et la contractualisation entre l'Etat et les collectivités.

En matière fiscale, le projet socialiste évoque, comme celui de l'UMP, la spécialisation des impôts locaux mais va bien plus loin. La réforme de la taxe d'habitation dans le sens d'une prise en compte des revenus permet d'éviter l'écueil d'une difficile réévaluation de la valeur locative qui n'a jamais pu être opérée depuis 1970 et de tendre vers plus d'équité et de solidarité en matière de fiscalité locale.

La mutualisation partielle de la taxe professionnelle constitue un vecteur moderne de péréquation et de solidarité. La modification de son assiette dans le sens d'une prise en compte de la valeur ajoutée va dans le sens des pistes ambitieuses de la commission Fouquet. Une telle réforme permettrait de sortir de la situation transitoire actuelle et très inconfortable pour les collectivités, engendrée par les choix de la majorité.

En matière de démocratie locale, le projet du PS est aussi le plus innovant. L'alignement des durées de mandat, la réforme du mode scrutin cantonal, la limitation du cumul des mandats, la création d'un statut de l'élu et l'élection (enfin) des membres des structures intercommunales au suffrage universel direct sont de nature à vitaliser la démocratie locale et à permettre de lutter contre les archaïsmes du cadre institutionnel local. Une proposition intéressante est le renouvellement en une fois du conseil général. Une telle mesure mettrait fin à un renouvellement par moitié, très difficile à gérer pour les majorités départementales dans les départements où l'écart en sièges est limité car elle est source d'incertitude compte tenu de la difficulté à conduire une action locale au-delà de trois ans.

Ces propositions apportent des réponses à l'ensemble des dimensions de la décentralisation. Dévoyée et désormais mal perçue dans l'opinion, la décentralisation doit retrouver les faveurs des Français. Artisan de la rupture qu'ont constituée les lois Defferre, le PS est ainsi la seule formation à proposer les changements qui s'avèrent indispensables aujourd'hui pour consolider le cadre de la décentralisation et opérer d'éventuels futurs transferts de compétences.